



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/77
26 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 36 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

PROCLAMATION DE LA DECENNIE COMMENCANT EN 1980
COMME DEUXIEME DECENNIE DU DESARMEMENT

Incidences administratives et financières du projet de
résolution publié sous la cote A/C.1/35/L.34

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 43ème séance, le 25 novembre 1980, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/35/L.34. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet (A/C.1/35/L.54).
2. Aux termes du dispositif du projet de résolution publié le 18 novembre 1980 sous la cote A/C.1/35/L.34, l'Assemblée générale, ayant examiné les éléments de la Déclaration élaborés par la Commission du désarmement, adopterait le document intitulé : "Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement" figurant dans l'annexe à la résolution.
3. Conformément au paragraphe 20 de l'Annexe, les organes d'information de l'Organisation des Nations Unies devraient "selon qu'il sera approprié, entreprendre de nouveaux programmes d'information sur le danger de la course aux armements ainsi que sur les efforts et les négociations en vue du désarmement et leurs résultats, en particulier sous la forme d'activités menées chaque année à l'occasion de la Semaine du désarmement". "... L'Organisation des Nations Unies, et notamment le Centre des Nations Unies pour le désarmement, devrait développer et coordonner son programme pour ce qui est des publications, de la documentation audio-visuelle, de la coopération avec les organisations non gouvernementales et des relations avec les moyens d'information. Entre autres activités, l'Organisation des Nations Unies devrait également, au cours de la Décennie, parrainer, dans les différentes régions du monde, des séminaires au cours desquels des questions touchant au désarmement mondial en général et à celui de la région intéressée en particulier feront l'objet d'un examen approfondi."

4. En application des dispositions citées ci-dessus, le Secrétaire général a l'intention d'entreprendre en 1981 et 1982 les activités d'information ci-après :

a) Parrainer un séminaire destiné à des organisations non gouvernementales dans chacune des trois régions suivantes : Amérique latine (Mexico, 1981), Afrique (Nairobi, 1981) et Asie (Bangkok, 1982);

b) Publier huit séries de feuilles d'information sur le désarmement en 1981;

c) Organiser en 1981 un concours international pour la conception d'une affiche consacrée au désarmement.

Ces activités serviront à lancer le programme d'information pour la deuxième Décennie du désarmement pendant les deux premières années. Elles auront pour objectif de concentrer l'attention dans le monde entier sur la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui constituera la première activité marquante de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement au cours de cette deuxième décennie.

5. L'organisation et la tenue des séminaires régionaux entraîneront des dépenses au titre i) des services de conférence, pour ce qui est de l'interprétation (anglais et français ou anglais et espagnol) et de la traduction de la documentation établie avant et après les réunions (soit un total de 345 pages à traduire de l'anglais en français ou en espagnol), ii) des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de 25 représentants d'organisations non gouvernementales de chaque région, de trois fonctionnaires du Secrétariat (un Sous-Secrétaire général et deux administrateurs), et iii) d'un consultant, dont les services (d'un coût équivalant à celui d'un poste P-5) seront nécessaires pour une durée totale de trois mois. Si l'on présume que chaque séminaire durera quatre jours, les dépenses correspondantes s'établiraient comme suit :

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
	Dollars	Dollars
a) Services de conférence :		
Documentation établie avant la session (120 000 mots) (langues : A, E ou F)	48 600	26 200
Service des séances (langues d'interprétation : A, E ou F)	20 400	9 700
Documentation établie après la session (18 000 mots) (langues : A, E ou F)	7 400	3 900
Dépenses à prévoir pour le Bureau des services généraux	<u>3 200</u>	<u>1 100</u>
Total	<u>79 600</u>	<u>40 900</u>

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
	Dollars	Dollars
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 25 représentants d'ONG de chaque région	56 900	23 700
Frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires du Secrétariat	19 800	17 600
Services de consultant	<u>11 700</u>	<u>7 000</u>
Total	<u>88 400</u>	<u>48 300</u>

6. La publication de huit séries de feuilles d'information sur le désarmement dans six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies entraînera des dépenses, d'un montant total de 103 600 dollars, au titre de la traduction, de la dactylographie, de l'imprimerie, de la reproduction et de la distribution.

7. L'organisation d'un concours international d'affiches entraînera des dépenses d'un montant de 33 500 dollars se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Prix (en espèces)	2 500
b) Médailles de la paix en argent	6 500
c) Impression en quatre couleurs et six langues	18 000
d) Distribution	5 000
e) Tampons en caoutchouc	<u>1 500</u>
Total	<u>33 500</u>

8. On prévoit qu'il faudra deux postes temporaires (un poste P-5 et un poste G-4/3) en 1981, pour aider à préparer les activités d'information décrites au paragraphe 4 ci-dessus et y participer. Le poste d'administrateur sera également nécessaire pour l'élaboration de diverses publications d'information sur le désarmement destinées au public au cours de la période préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au désarmement en 1981. Le coût des traitements et des dépenses communes de personnel dans le cas de ces postes s'élèveront à 73 900 dollars, déduction faite des contributions du personnel.

9. En conséquence, le montant estimatif total des dépenses qu'entraînerait l'adoption du projet de résolution s'élèverait à 468 200 dollars, dont 379 000 dollars pour 1981 et 89 200 dollars pour 1982.

/...

10. Le montant des dépenses prévues pour 1981 (379 000 dollars) se décomposerait comme suit : 265 000 dollars au chapitre 2 B, 33 500 dollars au chapitre 27 et 79 600 dollars au chapitre 29. En outre, il faudrait prévoir au titre des contributions du personnel un montant de 19 300 dollars qui serait compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (recettes provenant des contributions du personnel).

11. Les dépenses prévues au titre des services de conférence, qui s'élèveraient à 79 600 dollars comme il est indiqué dans les paragraphes 5 et 10 ci-dessus, ont été calculées, aux taux actuels, sur la base du coût intégral des services à fournir. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le plan définitif des conférences pour 1981 sera examiné, le Secrétaire général indiquera dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence dans quelle mesure les dépenses prévues dans le présent document au titre des services de conférence pourront être couvertes à l'aide des ressources disponibles.

12. En ce qui concerne les dépenses prévues pour 1982, le Secrétaire général a l'intention de demander les crédits nécessaires dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

13. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/35/L.34, le Secrétaire général demanderait à ce stade l'ouverture de crédits additionnels d'un montant total de 299 400 dollars, dont 265 900 dollars au chapitre 2 B et 33 500 dollars au chapitre 27. Le montant de 19 300 dollars à prévoir au chapitre 31 au titre des contributions du personnel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.
